



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'Ille sur Tet**  
**SEANCE DU 20 MAI 2026**

Date de convocation :  
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TÉCHÉNÉ Catherine, **Adjoints**, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, BOUSCAIL Anne-Marie, LABARTHE Agnès, LISCIO Olivier, PEREZ Laure, CARDON Didier, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, ALESSANDRIA Annabelle, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. VILARDELL Jean-Pierre (pouvoir à Mme GILI Valérie),

M. Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026/44 : RESTRUCTURATION DE LA PISCINE D'ILLE SUR TET AFIN DE LA TRANSFORMER EN PISCINE PERMANENTE, AVEC BASSIN NORDIQUE, HALLE FERMEE ET CREATION D'UN PETIT CENTRE DE DETENTE RELANCE D'UNE CONSULTATION DE TYPE MAPA POUR 1 LOT INFRACTUEUX ET POUR 1 LOT ANNULE SUITE A LA MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE DU TITULAIRE**

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 29 avril 2025, du 17 juillet 2025 et du 25 septembre 2025 pour la validation du projet de restructuration de la piscine afin de la transformer en piscine permanente, avec bassin nordique, halle fermée et création d'un petit centre de détente, et la validation du choix des entreprises.

Suite à l'annulation du lot SOLS DURS FAIENCES dont le titulaire a été mis en liquidation judiciaire en date du 7 Janvier 2026 il est nécessaire de relancer ce lot.

De plus, suite à 2 appels d'offres déclarés infructueux pour le lot REVETEMENT DE FACADE celui-ci doit être relancé en le scindant en 2 lots, à savoir REVETEMENT DE FACADE et BARDAGE METALLIQUE.

Le Maire demande la validation de la relance de ces trois lots.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer un marché pour les lots détaillés ci-dessous, dans le cadre du programme de restructuration de la piscine d'Ille sur Tet

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif 2026

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 20 MAI 2026

**Le Maire,**



**Alain FABRESSE**